

NOUVELLE-AQUITAINE AMORCAGE

Association loi 1901

11 Rue des Gamins
33800 BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

Françoise RIEUTORT

Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance :

07 Rue du Golf –Parc Innolin- 33700 MERIGNAC

Tél. 05 56 13 25 75 - E-mail : francoise.rieutort@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2024

A l'Assemblée Générale de l'Association NOUVELLE-AQUITAINE AMORCAGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association NOUVELLE-AQUITAINE AMORCAGE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base des éléments disponibles, nos contrôles ont porté notamment sur l'analyse des subventions, des prêts et provisions sur prêts.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 25 novembre 2024



Françoise RIEUTORT
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	7 037 434	484 024	6 553 410	6 758 932
Autres immobilisations financières				
Total Actif immobilisé (III)	7 037 434	484 024	6 553 410	6 758 932
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	175 162		175 162	120 000
Charges constatées d'avance	1 394		1 394	
Capital souscrit, appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 300 000		2 300 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	382 660		382 660	1 562 446
Total de l'actif circulant (IV)	2 859 216		2 859 216	1 682 446
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	9 896 650	484 024	9 412 626	8 441 379

Bilan

	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	1 180 578	1 180 863
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	1 180 578	1 180 863
Fonds propres avec droit de reprise	8 565 970	7 525 629
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	8 565 970	7 525 629
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves pour projet de l'entité		
Report à nouveau	-407 763	-381 815
Excédent ou déficit de l'exercice	-115 750	-26 232
Situation nette (sous-total)	9 223 035	8 298 445
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	9 223 035	8 298 445
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Provisions pour risques	23 556	
Provisions pour charges		
Total des provisions (III)	23 556	
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 274	142 340
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	10 761	594
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (IV)	166 035	142 934
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	9 412 626	8 441 379

Compte de résultat

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	22 500	19 500
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	260 000	260 000
Concours publics et subventions d'exploitation	260 000	260 000
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc. et prov.		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	1	3
Total des produits d'exploitation (I)	282 501	279 503
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	321 885	283 405
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>		
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>		
<i>Sur actif circulant. : dotations aux amort.</i>		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Valeurs comptables des immo. cédées		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation (II)	321 885	283 405
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-39 384	-3 902
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	37 152	570
Autres intérêts et produits assimilés	7 690	2 282
Reprises sur dépréciations et provisions	51 484	27 671
Différences positives de change		
Produits des cessions d'éléments financiers		
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	96 326	30 524
Charges financières		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	126 542	53 225
Intérêts et charges assimilés	12 310	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immo. financières cédées		

Compte de résultat

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total des charges financières (IV)	138 852	53 225
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-42 525	-22 701
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-81 910	-26 603
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		1 204
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total des produits exceptionnels (V)		1 204
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		285
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	23 556	
Total des charges exceptionnelles (VI)	23 556	285
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-23 556	919
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	10 284	548
Total des produits (I + III + V)	378 827	311 230
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	494 577	337 462
EXCEDENT OU DEFICIT	-115 750	-26 232
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	9 100	8 700
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	9 100	8 700
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	9 100	8 700
TOTAL	9 100	8 700

ASS NOUVELLE-AQUITAINE AMORCAGE

2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : NOUVELLE-AQUITAINE AMORCAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024, dont le total est de 9 412 626 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 115 750 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/11/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour objet de déceler, favoriser et sécuriser la création d'entreprise innovante.

A cet effet, l'association gère un fonds d'intervention en faveur des porteurs de projet économiques. Le fonds est constitué par des dons, subventions ou apports avec droit de reprise de personnes morales ou physiques privées ou publiques.

Il est destiné à être redistribué sous forme de prêts d'honneurs (prêts financiers sans intérêt et sans garantie) aux porteurs de projets d'entreprises innovantes.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

SUBVENTIONS

NOUVELLE AQUITAINE AMORCAGE bénéficie d'une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine de 240 K€ (dont 120K € on été perçu au titre d'acompte en 12/2023, et le solde de 120K € a été constaté au 30/06/2024 en subventions à recevoir) afin de participer à la prise en charge de ses frais de conseil et d'expertise pour la période 2023/2024.

BENEVOLAT

Le bénévolat est estimé sur le temps de présence des membres du comité technique, soit 2 heures de présence par membre et par comité.

L'heure de présence est valorisée à 50 € de l'heure, soit un bénévolat pour l'exercice 2023/2024 de 9 100 €.

DEVOLUTION PATRIMONIALE

Le 19/03/2024, NOUVELLE AQUITAINE AMORCAGE a signé un traité d'apport par dévolution patrimoniale avec l'association INITIATIVE INNOV LIMOUSIN .

Ce traité prévoit de transférer au 01/01/2024 à NOUVELLE AQUITAINE AMORCAGE, le fonds innovation (prêts d'honneurs - fonds PHAR) qui était initialement géré par INITIATIVE INNOV LIMOUSIN.

Cette dévolution a été autorisée par la commission permanente du 06/11/2023 du Conseil Région Nouvelle Aquitaine.

L'actif apporté a été constaté dans les comptes au 30/06/24 par un apport avec droit de reprise pour un montant global de 1 040 341 € qui se compose de :

- Fonds PHAR : 395 225 €
- Fonds PHAR FEDER : 206 237 €
- Fonds PHAR CDC : 438 879 €

Cet apport correspond aux prêts PHAR à encaisser au 31/12/2023 pour 124 366 € et à la trésorerie pour 915 975 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 167 898	1 749 366	1 879 830	7 037 434
Immobilisations financières	7 167 898	1 749 366	1 879 830	7 037 434
ACTIF IMMOBILISE	7 167 898	1 749 366	1 879 830	7 037 434

Les entrées se décomposent des nouveaux prêts accordés sur l'exercice pour 1 625 000 € et de la reprise des prêts du fonds PHAR pour 124 366 €.

Les remboursements quant à eux se composent des remboursements de prêts pour 1 867 520 € et des dossiers constatés en perte pour 12 310 €.

Les provisions pour dépréciation des prêts d'honneur sont constituées pour tenir compte des risques de perte et d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de la clôture des comptes.

Toutes les lignes de prêts d'honneur suivent la même méthode de dépréciation.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 213 990 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 037 434	1 910 989	5 126 445
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	175 162	175 162	
Charges constatées d'avance	1 394	1 394	
Total	7 213 990	2 087 545	5 126 445

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Subventions à recevoir	120 000
Intérêts courus	29 078
Total	149 078

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	408 966	126 542	51 484	484 024
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	408 966	126 542	51 484	484 024

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation			
Financières		126 542	51 484
Exceptionnelles			

Les reprises de l'exercice correspondent uniquement à des provisions devenues sans objet.

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 180 863			285	1 180 578
Fonds propres avec droit de reprise	7 525 629		1 040 341		8 565 970
Ecarts de réévaluation					
Réserves		-26 232		-26 232	
Report à Nouveau	-381 815			25 948	-407 763
Excédent ou déficit de l'exercice	-26 232	26 232		115 750	-115 750
Situation nette	8 298 445		1 040 341	115 751	9 223 035
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	8 298 445		1 040 341	115 751	9 223 035

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée Générale du 18/10/2023 a voté l'affectation de la perte de l'exercice clos au 30/06/23 d'un montant de - 26 232 € en :

- Report à nouveau EXPLOITATION : -1 597 €
- Report à nouveau INTERVENTION : -24 351 € = résultat de l'activité "intervention", ce qui porte le report à nouveau à -407 763 €

Notes sur le bilan

- Imputation des pertes sur dossiers aux fonds sans droit de reprise pour -276 € et -9 € sur les apports donateurs

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		23 556			23 556
Total					23 556

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	23 556

La provision pour risques et charges correspond à des remboursements des prêts PHAR pour lesquels il existe un risque de reversement des échéances.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 166 035 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 274	155 274		
Dettes fiscales et sociales	10 761	10 761		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	166 035	166 035		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	83 471
Total	83 471

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 394		
Total	1 394		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 806 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

 **Autres informations****Engagements financiers****Engagements donnés**

Montant des engagements décidés par le comité non versés au 30/06/2024 : 356 000 €

Tableau répartition résultat entre fonctionnement et intervention

Résultat de fonctionnement		Résultat d'intervention		Totaux
Produits	Montant	Produits	Montant	
Subvention	260 000	Reprises de provisions sur l'exercice	51 484	311 484
Adhésion	22 500	Produits Exceptionnels	-	22 500
Autres Produits	44 843			
Total Produits fonctionnement	327 343	Total Produits intervention	51 484	378 827
Charges		Charges		
Prestations AQUITI GESTION	289 686	Provisions de l'exercice	126 542	416 228
Honoraires	11 332	Dossiers passer en perte	12 310	23 642
Cotisations	9 743	Charges Exceptionnelles	-	9 743
Autres charges	16 583	Honoraires Recouvrement	4 826	21 408
		Provision pour risque	23 556	
Total Charges fonctionnement	327 344	Total Charges intervention	167 233	494 577
Résultat de fonctionnement	0	Résultat d'intervention	- 115 750	- 115 750